

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 MARS 2026

Date de convocation :
17.02.2026

Nombre de Membres :
En Exercice : 10
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 2
Sièges vacants non
comptabilisés : 2

Résultat du vote :
Voix « pour » : 8
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
17.02.2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme CAPPENDYK, Mme VAN DE WALLE, Mme TURE, M. DAGOT, M. KOCH, Mme PIGEAT et Mme MOREAU

Avait donné pouvoir : M. MOURBRUN a donné pouvoir à Mme VAN DE WALLE

Était absent ou excusé : Mme RONDET, M. DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDYK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

7.1.1. Décisions Budgétaires

Il est présenté pour débat aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires 2026 conformément à la loi relative à l'Administration Territoriale de la République loi du 6 février 1992.

Un rapport d'orientation budgétaire est joint à la présente convocation, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont invités à en débattre.

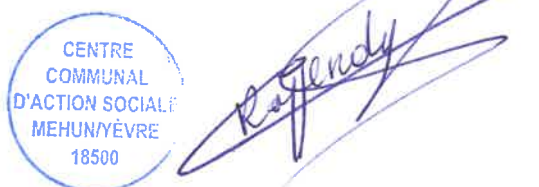
Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir débattu prennent connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2026 et prennent acte de celui-ci.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDYK

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le :